



DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ISTRES

n°129-2024

OBJET :

Modification du tableau des effectifs – Création de 2 postes de brigadier-chef principal

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » + 2 « Miramas avec vous »)

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 013-211300637-20240624-129_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

Séance du 24 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Géraldine BUTI par Bernard GOUDILIERE
Maryse RODDE par Christiane LEYDER
Martine ARFI par Olivier JULIEN
Christophe CAILLAULT par Gérald GUILLEMONT
Margarita ACKE MELO par Monique TRINQUET
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents : Madame et Monsieur,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI

Siège vacant : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR Conseiller démissionnaire à partir du 18/06/2024 à 20h13, procédure de remplacement en cours.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

OBJET : Modification du tableau des effectifs – Création de 2 postes de brigadier-chef principal

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Compte tenu du fait qu'il est nécessaire de créer 2 emplois de brigadier-chef principal à temps complet afin de renforcer les effectifs de la police municipale dont les missions sont d'assurer le maintien de l'ordre, de la tranquillité et de la salubrité publique,

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver les deux créations de postes énoncées ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits au budget de la commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la création des 2 postes énoncés dans le corps de la délibération et conséquemment la modification du tableau des effectifs.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 28/06/2024

**Le Maire
Conseiller métropolitain**

Acte signé le 25 juin 2024

Frédéric VIGOUROUX

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr